

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Defence Communications Division. (QD)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 8C2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> VLF/LF MSK Receivers	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8483-117050/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8483-117050	<b>Date</b> 2012-03-15
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QD-008-22308	
<b>File No. - N° de dossier</b> 008qd.W8483-117050	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-04-03</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Van Dusen, Eric	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 008qd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-5816 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0636
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> SEE HEREIN.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8483-117050/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8483-117050

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

008qdW8483-117050

Buyer ID - Id de l'acheteur

008qd

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Cette modification 006 est soulevée pour pour adresser des questions qui ont été demandés.**

**1. Dans Document d'invitation, Partie 6, sous-section 12. CLAUSES DU GUIDE DES CCUA, B1501C (2006-06-16) Apareillage électrique.**

**Supprimer: dans son intégrité**

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DOIVENT DEMERURE INCHANGÉES.**

**Questions des soumissionnaires - 04**

**Question-8)**

Le Canada peut-il confirmer que le matériel fourni doit être approuvé par l'Association canadienne de normalisation (CSA) avant la livraison des unités, conformément à la clause B1501C du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) (2006-06-16), plutôt qu'avant de présenter la soumission?

**Réponse-8)**

Comme le récepteur peut désormais se conformer à la norme MIL STD 461 E, la clause B1501C des CCUA ne s'applique plus et a été supprimée de la demande de propositions (DP).

**Question-9)**

CSA est l'un des quelques laboratoires d'essais de renommée nationale certifiés par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA). Le Canada peut-il confirmer que l'approbation peut être obtenue de l'un ou l'autre de ces laboratoires d'essais certifiés par l'OSHA?

**Réponse-9)**

Comme à la réponse 7, si les fournisseurs peuvent démontrer que le récepteur proposé est conforme à la norme MIL STD 461 E, le Canada considérera ce récepteur comme étant recevable.

**Question-10)**

Le terme " acceptation " est utilisé dans un certain nombre de sections de l'invitation à soumissionner et concerne l'approbation des paiements relatifs à la livraison des produits, des documents et des biens et à la prestation des services. Le Canada peut-il préciser ce que signifie " acceptation " et à quel moment ce processus a lieu par rapport à la date de livraison de chaque livrable?

**Réponse-10)**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8483-117050/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8483-117050

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

008qdW8483-117050

Buyer ID - Id de l'acheteur

008qd

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

L'acceptation aura lieu lors de la livraison de chaque élément une fois qu'il aura été inspecté par le responsable technique ou son représentant. Par exemple, l'acceptation des radios a lieu au moment de la livraison. De préférence, les livraisons se feraient, dans ce cas, dans les six mois qui suivent l'adjudication du marché. Les dates de livraison des autres éléments sont précisées dans l'énoncé des travaux.

### **Question-11)**

De manière générale, veuillez noter les points suivants :

Il semble que pour certains des besoins, les caractéristiques des ondes kilométriques (LF) et des ondes myriamétriques (VLF) ont été confondues. Ces situations sont décrites dans le tableau ci-joint et des précisions sont nécessaires.

De nombreux besoins ne sont pas conformes à la norme de l'accord de normalisation OTAN (STANAG) concernant les VLF et les LF. Ces besoins sont également précisés dans le tableau ci-joint. Si ces besoins sont justifiés, peuvent-ils être désignés comme " souhaitables " afin que les produits " militaires sur étagère " (MOTS) puissent être considérés pour répondre aux exigences obligatoires, sans les soumettre à des modifications coûteuses?

### **Réponse-11)**

Étant donné qu'il s'agit d'un récepteur VLF/LF, les caractéristiques n'ont pas été dissociées. En ce qui concerne la liste des modes existants du STANAG ci-jointe, ces modes sont toujours nécessaires pour que le Canada puisse mener ses opérations et ils doivent être inclus.

À l'égard de l'alinéa 3.3.3a, le récepteur doit comprendre une entrée équilibrée de 100 ohms avec un rapport d'onde stationnaire (ROS) pouvant aller jusqu'à 3:1 à la fréquence syntonisée.

À l'égard de l'alinéa 3.3.3b, le récepteur doit comprendre une entrée d'antenne comme il est indiqué dans la DP. Une entrée de 10 kilohms est considérée comme une entrée haute impédance.

Question 11 - Tableau

Exigence de la DP	Norme STANAG 5030 version 4	Norme STANAG 5065	Remarques (Nota : Il semble que certains alinéas confondent les caractéristiques des ondes LF et VLF.)	(Nota : De manière générale, nous demandons que les besoins soient modifiés afin de respecter les normes des STANAG concernant les ondes VLF et LF)
Alinéa 3.3.2 d « Le récepteur doit prendre en charge une MDF à une vitesse de 50 bauds avec un déplacement de $\pm 25$ Hz »	Fonctionnement à 50 bauds seulement	Non prévu		Veuillez confirmer que cette exigence s'applique au mode VLF seulement.
Alinéa 3.3.2e « Le récepteur doit prendre en charge une MDF à une vitesse de 75 bauds avec un déplacement de $\pm 42,5$ Hz »	Sans objet	Prévu pour la compatibilité en amont avec les vieux émetteurs LF.	Ce mode peut être fourni par le récepteur.	Veuillez confirmer que cette exigence s'applique au mode LF seulement.
Alinéa 3.3.2 f « Le récepteur doit prendre en charge la MDM1 d'un (1) canal à des vitesses de 50, 75, 200 et 300 bauds »	La modulation à déplacement minimal (MDM) 1 n'est prise en charge d'aucune façon. Le fonctionnement monocanal est assuré par la modulation par déplacement de fréquence (MDF).	MDM à 300 bauds	La réception et la démodulation des ondes porteuses LF modulées en MDM peuvent être assurées, conformément à la norme STANAG 5065.	Supprimer les vitesses de 50, 75 et 200 bauds étant donné que ces exigences ne sont pas en conformité avec la norme STANAG 5030, version 4 ou la norme STANAG 5065.
Alinéa 3.3.2 g « Le récepteur doit prendre en charge la MDM2 d'au plus deux (2) canaux à des vitesses de 50, 75 et 100 bauds »	Fonctionnement à 50 bauds seulement	Non prévu	Le fonctionnement à 75 bauds était compris dans les versions précédentes de la norme STANAG 5030. Cette vitesse a été supprimée dans la version 4 en vigueur.	Supprimer les vitesses de 75 et 100 bauds étant donné que ces exigences ne sont pas en conformité avec la norme STANAG 5030, version 4 ou la norme STANAG 5065.
Alinéa 3.3.2 h	Fonctionnement à	Non prévu	Le fonctionnement à 75 bauds était compris	Supprimer la vitesse de 75 bauds étant donné

<p>« Le récepteur doit prendre en charge la MDM4 d'au plus quatre (4) canaux à des vitesses de 50 et 75 bauds »</p>	<p>50 bauds seulement</p>		<p>dans les versions précédentes de la norme STANAG 5030. Cette vitesse a été supprimée dans la version 4 en vigueur.</p>	<p>que cette exigence n'est pas en conformité avec la norme STANAG 5030, version 4 ou la norme STANAG 5065.</p>
<p>Alinéa 3.3.3a « Le récepteur doit comprendre, au moins, une (1) entrée équilibrée d'antenne à large bande à une impédance de 100Ω avec un ROS d'au plus 3:1 à la fréquence syntonisée »</p>			<p>Le rapport d'onde stationnaire (ROS) ne dépend pas de l'interface d'entrée et il n'est pas un paramètre de réception essentiel. Le récepteur fournit une interface d'entrée de 50 ohms standard.</p>	<p>Reformuler le besoin comme suit : Le récepteur doit être relié à la présente antenne de réception VLF/LF à large bande qui offre une interface équilibrée.</p>
<p>Alinéa 3.3.3b « Le récepteur doit comporter, au moins, une (1) entrée d'antenne à impédance élevée pour une antenne fouet »</p>			<p>Quel est le but recherché quant à l'entrée haute impédance? Le récepteur fournit une interface d'entrée de 50 ohms standard.</p>	<p>Demande de précisions. Reformuler le besoin comme suit : si le récepteur ne peut être relié à des antennes VLF/LF, il doit être relié à une antenne fouet de réception.</p>